

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Vingt-septième session
Genève, 18 – 21 septembre 2012

ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document contient des informations sur une organisation non gouvernementale qui a demandé de bénéficier du statut d'observateur auprès du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), conformément au règlement intérieur du SCT (voir le paragraphe 6 du document SCT/1/2).

2. Le SCT est invité à approuver l'octroi du statut d'observateur pendant les sessions du comité à l'organisation non gouvernementale visée dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE AYANT DEMANDÉ
L'OCTROI DU STATUT D'OBSERVATEUR
PENDANT LES SESSIONS DU SCT

The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Introduction

L'ICANN a été créée en 1998 à la suite du livre blanc du Gouvernement américain sur la gestion des noms de domaine et adresses sur l'Internet. L'ICANN est à la fois :

- une société d'utilité publique à but non lucratif établie en Californie et exerçant une fonction de coordination technique dans l'intérêt du grand public;
- une communauté mondiale de parties prenantes, comprenant des entreprises, des entités gouvernementales et des utilisateurs de l'Internet.

L'ICANN est officiellement chargée de la coordination technique du système de noms de domaine (DNS), qui offre un moyen unique de reconnaître les ordinateurs et les adresses de serveurs sur l'Internet. Pour ce faire, elle élabore des politiques axées sur les parties prenantes et fondées sur le consensus en suivant une approche ascendante.

L'une des principales tâches de l'ICANN est de créer une situation de concurrence sur le marché des noms de domaine et de "superviser les politiques afin de définir les circonstances dans lesquelles de nouveaux domaines de premier niveau sont ajoutés au système racine".

L'ICANN mène des politiques d'utilité publique favorisant la concurrence, ce qui se traduit par un plus grand choix de fournisseurs, une offre de services variés et des réductions de prix.

Le 30 septembre 2009, l'ICANN et le Département américain du commerce ont signé une affirmation d'engagements, à savoir un accord décisif qui a remplacé le projet d'accord commun qui régissait jusque-là les activités de l'ICANN. Cette affirmation d'engagements rappelle le rôle de coordination technique de l'ICANN ainsi que l'engagement du Gouvernement américain envers le modèle multipartite. Elle énonce également des obligations en ce qui concerne la responsabilité, la transparence et les intérêts des utilisateurs de l'Internet dans le monde; la sécurité, la stabilité et la solidité du système de noms de domaine; la promotion de la concurrence, de la confiance des clients et du choix pour les consommateurs et l'application de politiques WHOIS. Ces engagements se reflètent dans les travaux en cours de l'ICANN.

Le modèle de l'ICANN

L'élaboration des processus et politiques de l'ICANN dépend de l'engagement de parties prenantes du monde entier. Ces parties prenantes contribuent aux activités de l'ICANN de diverses manières, notamment en participant au processus d'élaboration des politiques, au processus de formulation des commentaires par le public, aux comités consultatifs et aux réunions publiques de l'ICANN.

L'ICANN tient trois réunions publiques chaque année (dans une région différente à chaque fois). Ces réunions sont ouvertes à l'ensemble des parties prenantes et rassemblent (généralement) quelque 1500 participants, avec environ le double de personnes engagées de façon indirecte.

La solidité du modèle de l'ICANN se fonde les solutions de consensus proposées pour résoudre des problèmes difficiles. Tout d'abord, une solution type est proposée. Grâce aux commentaires formulés par le public et à d'autres formes d'engagement, la communauté de l'ICANN apporte sa contribution. L'ICANN intègre ces commentaires et produit une nouvelle version. Le cycle ne s'arrête pas là. L'ICANN cherche généralement l'avis des organisations qui la soutiennent, de la communauté des utilisateurs finaux de l'Internet, des gouvernements et d'autres parties sur le bien-fondé de sa deuxième version. Ce cycle, fondé sur une ou plusieurs versions, sur la formulation de commentaires puis sur l'intégration de ces commentaires, se poursuit jusqu'à ce que toutes les idées aient été formulées; il est alors temps d'aller de l'avant et de prendre des mesures. Le modèle de l'ICANN garantit la prévisibilité et veille à ce qu'aucune personne ou entité isolée ne prenne le contrôle du processus d'élaboration des politiques ou n'influence son issue de façon indue.

Engagement au niveau mondial

L'ICANN joue un rôle essentiel dans les questions mondiales de gestion de l'Internet. En conséquence, elle est impliquée dans les initiatives prises à cet égard aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, dans le cadre d'une équipe chargée des partenariats mondiaux, elle collabore avec les gouvernements et autres parties prenantes pour promouvoir la participation aux activités de l'ICANN mais aussi un engagement général en faveur des politiques de gestion de l'Internet.

Au niveau régional, l'ICANN collabore avec des bureaux établis à Bruxelles et Sydney, afin de soutenir la communauté des participants et de renforcer sa participation. Au niveau européen, nous maintenons des liens avec des parties prenantes telles que l'OCDE, l'UNESCO, l'UIT et le Conseil de l'Europe.

Au niveau mondial, l'ICANN contribue aux activités du Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF) et d'autres organisations de l'ONU.

Coordonnées

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)
12025 Waterfront Drive; suite 300
Los Angeles; CA 90094-2356

Tél. : +1 310 301 5800
Site Web : www.icann.org

Représentant de l'Organisation

Nigel Hickson;
VP, Europe and Middle East

Adresse électronique : nigel.hickson@icann.org